3.1

DOCUMENTS GRAPHIQUES

ECHELLE : COMMUNE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

APPROUVÉ LE : 07/10/2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

DOCUMENT GRAPHIQUE 3.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Beaune-d'Allier

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Ui1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Ui2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

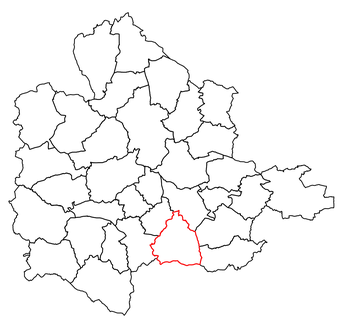

N NE E SE S SW W NW

0 0,5 1 km

DOCUMENT GRAPHIQUE

3.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE

COMMUNE : Commentry

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Ux1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Ux2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

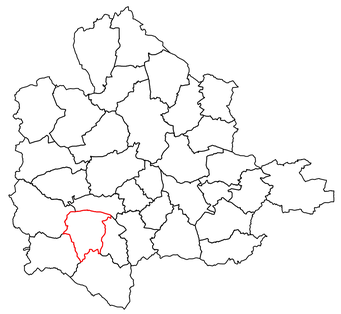

N NE E SE S SW W NW

0 0,5 1 km

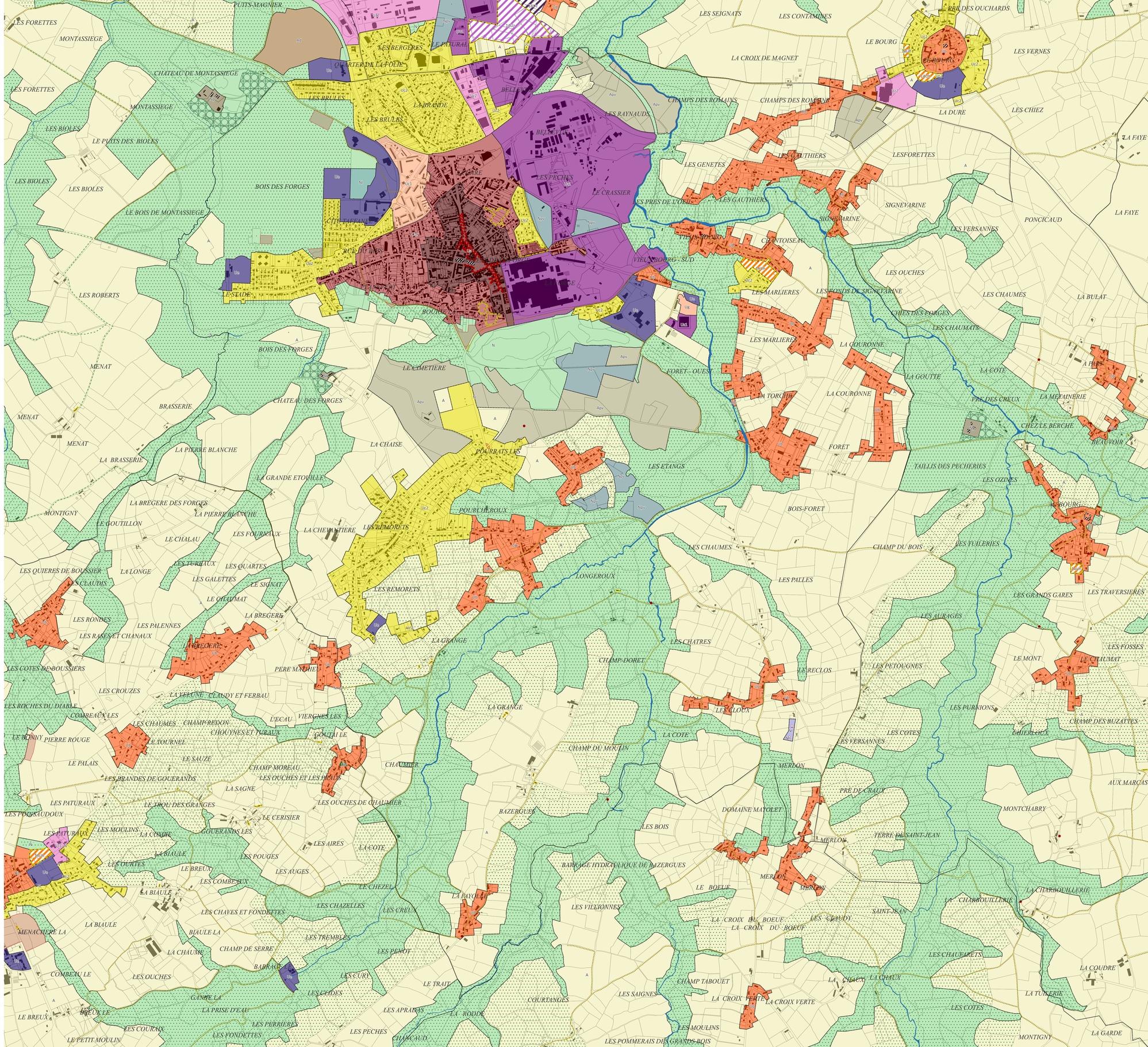

DOCUMENT GRAPHIQUE 3.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Cosne-d'Allier

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

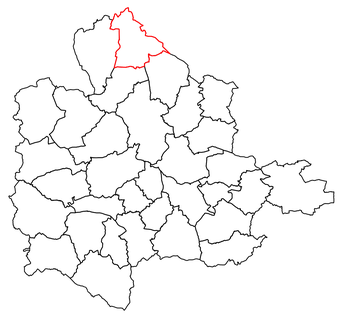

N S W E

0 0,5 1 km

LES CAMPAGNES L'ARBRE ROND LES TRAPEAUX BELLEVUE LES CHAUMES BLANCHES LES CABOTS LES BRANDES MALLECHERE LES BORDES L'OLIVE LES GRANDS CHAMPS LES JUNCHATS LES JUNCHATS LES ROCHES LE PRE-MACON LES CHAUMES BLANCHES LES PATUREAUX LES BOURNAUDAS JARRONNIERE LES TUREAUX LES MATS JARRONNIERE LA GRANDE BRUYERE LA ROUCHE LES BRANDES LA PAPETERIE LES PRES-DIEU LE LANDA LA ROCHE LE CHAMBON LE CHAMBON LES FONTAINES LA CHAIZE LES TAILLES LA CLAVIERE LE GRAND DURIN LES FUMINS LES ROCHES LA CHAIZE LES BOULES LES VIGNES VIRALET MAGNET BOIS DE MAGNET LES THILLOUX LES SAUTIVAIS LES MALOCHETS LAUGERE LES JACQUINS LA CHAUME LA CHANDRE L'ETANG LES GOUTTES LES VARENNES LES GAULNES LES BRUYERES LE GRAND MAZEAU LES METAIRIES LE AUDIOUX LES VARENNES LES GREZES LES CHAMPS DU BOIS LES MURATONS LA PORTE LA GARE BOIS DE VENAT LES GRANGES ROUTE DE CERILLY LA GRANDE BRUYERE FORET DE DREUILLE LE PETIT MAZEAU LES ARDILLIERS L'OUCHE LE PETIT BEDUN LES CHAMPS DU BOIS LETONT LE COLOMBIER L'OUCHE LES BOULES L'OUCHE LES NETTES LE GRAND BEDUN LES PRES PARNINS L'ETANG DU LYS LE PONT DE L'OEIL LES CERNES LES CERNES LE PAVILLON CHAMPBERNARD LES PIQUERIS LES CABOTS LES COSSES LES RIS LA RIBE FISSELOUP LA SALS LES CROYERS CHAMP DE L'ETANG LES CERNES L'ETANG DU SALIS LA GREZE LA GABISSE LA RIBE FORET DE DREUILLE LES TREMIGES LE DOMAINE NEUF PRE DE L'ETANG CACHEVENT LA PLAINE LE DOMAINE NEUF LA BOIX ROUGE LES PILOTATS , LES CHAMPS DU BOIS LES MOULINS LES LANDES BEL-AIR FORET DE DREUILLE LES PERIGNATS L'ETANG DES LANDES GRAND CHAMP LES LANDES LES BRUYERES LES MOULINS LES BARATS LA TERRE ROUGE LES CHAMPS DU BOIS GUITONNIERE LES BRUYERES MALCORNE LES VERNES CHAMP DU BOIS LES CHAMBONS LAVAULT LAVAULT LES GODIGNONS LES BILLETS LES BROCHETIERES LES MAS LES TOURNEAUX LE GRAND PATURAGE LE VERNET LES CABOTS LES LANDES LES CÔTES ROUGES LE BEAUBARD OULE LE BOURG LA GARDE LES GRATONNIERES LES SAINT- ROMAIN LA MICHONNIERE VILLEBRUYÈRE

DOCUMENT GRAPHIQUE

3.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE

COMMUNE : Saint-Angel

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Ux1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Ux2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

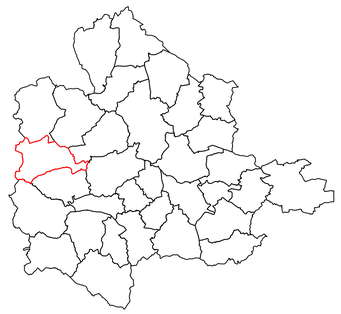

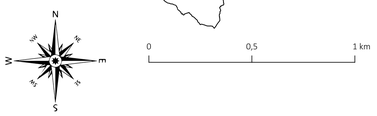

DOCUMENT GRAPHIQUE 3.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Verneix

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Ui1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Ui2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUi : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUi : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

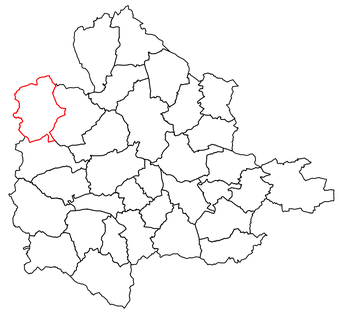

0 0,5 1 km

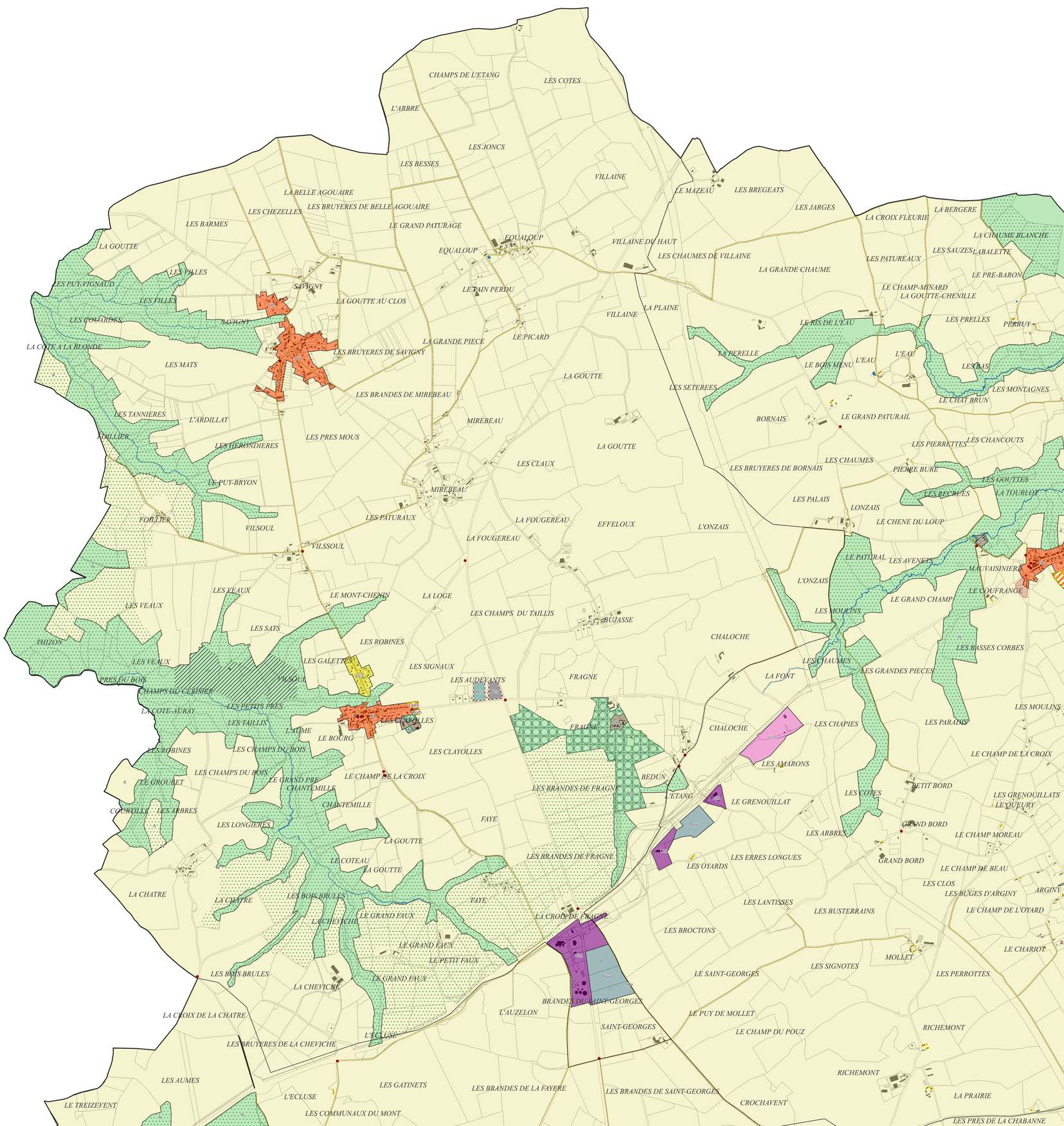

DOCUMENTS GRAPHIQUES

4.2

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ARRÊTÉ LE : Le 14 mars 2024

APPROUVÉ LE : Le 2 octobre 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 2 octobre 2024,
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
Fait à Commentry, le

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

DOCUMENTS GRAPHIQUES

ECHELLE : COMMUNE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ARRÊTÉ LE : Le 14 mars 2024

APPROUVÉ LE : Le 2 octobre 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 2 octobre 2024,
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
Fait à Commentry, le

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE

COMMUNE : Bezenet

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Élément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

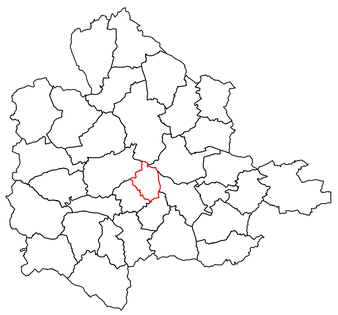

N NE E SE S SW W NW

0 0,5 1 km

LES OYARDS
LES CHAUMES
LES BARRES
COTE PERRIN
RONGERE
PRES DE RONGERE
LES BROUSILLOUX
LES CÔTES
LES COUPES
LES CHASSIAUX
LES CHALAMBOIS
LES GRANDES COSSES
LES BARRES
VERRINES
LES MONTETS
CHIRET
LES COULOMBIERES
LES GOUTELLES
LE CHAPET
RONGERE
LES MONTETS
VILLEFEZE
CHAPPE
BOIS DE RONGERE
LA GARE
SAUVERT
LA PLACE
LES CÔTES
LA PRESLE
LA SOUCHE
LES AUGEATS
LES GOUTTES MARIES
VILLEFEZE
LES PALLOYS
FOSSE
FOSSE
MOULIN BRULE
LES BATISSES
LES PALLOYS
LE CHENILLAT
LES CLIOLES
MOULIN CROCHET
LA SOUCHE
LES CÔTES
FONT-SAINT-HUILE
LE CHAIRE
LE GRAND CHAMP
LA MINE
LA SOUCHE
GOUTTE MORTE
LA GAUDIERE
BOST
LA BIOLE
LES TUREAUX
FONT-SAINT-HUILE
LE GRAND DOMAINE
LE PERLIN
L'ARBRE GAYET
LA GAUDIERE
LES PETITES LANDES
LES BRANDES
LES LANDES
LES GILLETTES
GOUTTE MORTE
GOUTTE MORTE
LA GAUDIERE
VILLAGE DE BOST
PUY CHATONIN
PONT DE LA SOUCHE
LES BUTTES
LE POUX DU CHEVAL
PUY POCHIN
PUY POCHIN
LE TUGNEAU
PUY-CHATONIN
LES RIBAS
LOCATERIE DE BOST
L'ABEILLE
LES BOURDIGNATS
LES MARIERES
LES RIBAS
LES BOURDIGNATS
QUARTIER DU PETITS MONTS
PUY POCHIN
LES CÔTES DU BEAUTEMPS
LES SUCHERONS
L'OUCHE
LES SEIGNES
LES BRANDES
LES BRANDES
LA CROIX CHARBONNE
LES AUDEVANTS
LES CHAUMES
LE PETIT PIRON
LE VILLAGE NEUF
LA ROUYOLLE
LA PRISE D'EAU
LE VERNET
LAS AUDEVANTS
LE CHAT-HUANT
SUR LA MINE
BEZENET
L'ETANG
LES BRUYERES
LES PÂTURAUX
LES PÂTURAUX
LA PRISE D'EAU
LE VERNET
LES CAUMARTELS
LE BISSEAU
LE CHAT-HUANT
SUR LA MINE
SAINT-CHARLES
LA GARE ÉCONOMIQUE
LES GRANDS MÂTS
LA VERZELLE
QUARTIER DU CIMETIÈRE
LA CROIX CHAMPLAFONT
LES COMBES
LE COMMUNAL
LE ROC DU COUCOU
LES SABLIÈRES
LE PÉLON
LES GOUTTES
LES MAISONS DUBOIS
LES BOUYOLLES
LES MÂTS
MONTVICQ
LE CROUX
LE RONDET
LA VERZELLE
LA VERZELLE
LES MÂTS
LE BOURG
LA PECHE PALUTIN
TIZON
MONTVICQ
LA GARE
LES CHAUVAIS
LES CHAUVAIS
GRELORIER
LES MAIS
LES GRANDES VIGNES
LES COLLINS
LA CROIX CART
LES SIGNAIS
LES BOUYOLLES
LES ROCS
LES COLLINS
LES DERRIERES
LES CHAUVAIS
LES SABONNIERES
L'ETANG-MICHET
LES COLLINS
LE CLUZEAU
VARENNES
CHEZ BOUCHERAT
CHABRIER
LE RIS DE VOIRAT
LA CROIX DES FOSSES
LE PRE VALET
LES DINOTS
TIZON
CHEZ BUSSERAT
LES ECHELLES
CHEZ DE LA ROCHE
LES BORDES
LES TREMBLES
VARENNES
VARENNES
LES CHAUMES
MICHET
LE CHAMP FOURNIER
LES AUGES
LE COGNET
LES LANDES
LA VILLE
NOYER
LES BORDES
LA ROCHEROLLE
LA CONDEMINE
LES PIAUTES
LES PIAUTES
LA MASIERE
LA PIERRE
CHEZ MARTIN
LE MOULIN DU VENT
LES ROUMEAUX
LES ROUMEAUX
LES GARDES

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE

COMMUNE : Bizeneuille

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

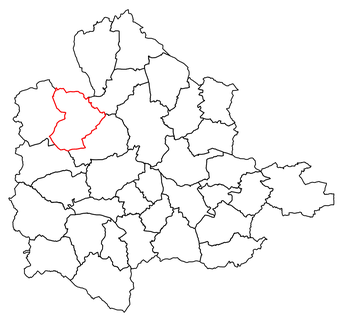

N
W E
S
0 0,5 1 km

CHAMPS DE L'ETANG
LES COTES
LA CUBEAU
LA GRANDE CHAUME
LE PETIT MAZEAU
LES JONCS
VILLAINE
LE MAZEAU
LES BREGEATS
LES JARGES
LA CROIX FLEURIE
LA BERGERE
LA CHAUME BLANCHE
LES PATUREAUX
LES SAUZES
LABALETTE
FORET DE LESPINASSE
ETANG DE LA VARENNE
FORET DE LESPINASSE
EQUALOUP
VILLAINE DU BAS
VILLAINE DU HAUT
LES CHAUMES DE VILLAINE
LA GRANDE CHAUME
LES PATUREAUX
LE PRE-BARON
LE CHAMP-MINARD
LA GOUTTE-CHENILLE
LE CHAMP VERT
LE PRE DU BOIS
LA BREGIERE
LE TAIN PERDU
LE PICARD
VILLAINE
LA PLAINE
LE RIS DE L'EAU
LES PRELLES
PERRUY
LE BOIS-BOUDOT
LE PRE COUTANT
LA PERELLE
L'EAU
L'EAU
LES SEIGNES
LE BOIS MENU
LES BAS
LES BOUCHATS
L'ASPRATE
LA GOUTTE
LES SETEREES
LE CHAMP DE LA CROIX
LES MONTAGNES
LE CHAT BRUN
LE PRE BEAU
MIREBEAU
BORNAIS
LE GRAND PATURAIL
LES GARNES
LES GRANDES GRAVES
CHANTEMILAN
LA GOUTTE
LES PIERRETTES
LES CHANCOUTS
LES CLAUX
LES CHAUMES
LA PIERRE-BURE
PIERRE BURE
LA CROIX PERDUE
LES GRANDES CHAUMES
LES BRUYERES DE BORNAIS
MIREBEAU
LES GOUTTES
LES RECRUES
LA TOURLOT
LA FONT-MORET
LE PRE-BAGNE
LES PALAIS
LONZAIS
LES COTES
LES BRULOTS
LE CHAMP DE LA BRUYERE
LA FOUGEREAU
EFFELOUX
L'ONZAIS
LE CHENE DU LOUP
LE PRE-BASIN
LE CHAMP DE LA CROIX
LE CHAMP DE L'ETANG
LES PLAIX
LE ROMPAI
L'EPINAT
LA FOUGEREAU
LE PATURAL
LES AVENETS
LES CHANDONS
BAGNARD
LE VERTE
LA CHAUME DE L'ETANG
MAUVAISINIERE
LE TAILLON
LE TAILLISBAUDANT
L'ETANG DES BRANDES
L'ONZAIS
LE COUFRANGE
LES CHANDONS
LES PATUREAUX
LES BRANDES-MEUTTES
LES BRANDES
LA LOGE
LE GRAND CHAMP
LES MOULINS
LA CHAUME BLANCHE
LES EURGERES
LES CHAMPS DU TAILLIS
BUJASSE
LES CHAUMES
LE VIGNOT
LES CHAMPS DE L'ETANG
LES CHARMES
CHALOCHE
L'ETANG GOUILLET
POUSSAT
LA COUDRE
LA TULERIE
LES SIGNAUX
LES CHAUMES
LES GRANDES PIECES
LES GEUCHATS
LES CAVES
LA COUDRE
LES RAMEAUX
LES CHAUMES
LE BOIS
BOIS DE LA SUAVE
LES AUDEVANTS
FRAGNE
LA FONT
LES BRULES
LE GALTARD
LES PERRONS
LES MOULINS
LES BRULES
LES GREPILLONS
LES ALLAUDIERES
LA MINE
FRAGNE
CHALOCHE
LES CHAPIES
LES PARADIS
LAVAS
LES VERNES
LES ALLAUDIERES
LES CLAYOLLES
LES AMARONS
LES MAZEROLLES
LE CHAMP DE LA CROIX
LAVAS
LE PRE DE LA BERGERE
LES SABLIERES
LOGE DU BOIS
BEDUN
LE CHAMP DU CHATAGNIER
LES BRANDES DE LA VILLATTE
LES BRANDES DE FRAGNE
L'ETANG
LE GRENOUILLAT
LES COTES
PETIT BORD
LE POUZA
LES PRES DE LA VILLATTE
LES BRUYERES
LES GRENOUILLATS
LES ECLUZIOTS
LES EGUILLERS
LES BRANDES DE LA CHAUX
FAYE
LE QUEURY
LA CHAUSSEE
LES ROSIERES
BRANDES DE PUIMARIEN
LES CHAUMES
LES ARBRES
GRAND BORD
LE CHAMP MOREAU
LES ECHAUSSIERS
LA CARRIERE
LES BRANDES DE LA CHAUX
LE GRAND CHAMP D'ARGINY
LES FRAGNES
LES BRANDES DE FRAGNE
LES ERRES LONGUES
GRAND BORD
LA GENSIERE
LA VILLATTE
LA VILLATTE
LES BRANDES
LES OYARDS
LE CHAMP DE BEAU
LE CHAMP DE LA LUNE
LES EGUILLERS
LES CLOS
ARGINY
ARGINY
LES CHARLATS
LES BUGES D'ARGINY
LES ETANGS
FAYE
LES LANTISSES
LE CHAMP DE L'OYARD
LES BOURDELIERS
PUIMARIEN
LA CROIX DE FRAGNE
LES BUSTERRAINS
LES MONCIOTS
LES GRANDS CHANSIS
LES PENDUS
LES BROCTONS
LE CHARIOT
LES ROCHES
LA GRANGE
LE PETIT FAUX
MOLLET
CHAMP BEAU
LA CHAUX
LES SIGNOTES
LE CHENE PISSOUX
LE SAINT-GEORGES
LES PERROTTES
LE TREMBLET
LE GOUT
LES CHABANNES
LA CHARITE
LES PIERRES
L'AUZELON
LE PUY DE MOLLET
LE MONTET
LE GOUT
LES HIRONDIERES
SAINT-GEORGES
LE CHAMP DU POUZ
RICHEMONT
LA GRENEE
LES CHATRES
LES BRUYERES
LES VIVIERS
LE GRAND PATURAL DE RICHEMONT
LES CAMPAGNES
LES PETITES PIECES
LES ROBINATS
LES GRANDES PIECES
RICHEMONT
LA BROSSE
LES BRANDES DE SAINT-GEORGES
LA PRAIRIE
LE PONT DES VACHES
LE GRAND CHAMP
CROCHAVENT
LE CHAMP DE LA CARRIERE
ECLENE
LES BRANDES DE LA FAYERE
LES PRES DE LA CHABANNE
LA CROIX DE LAVAULT
LES PLADIERS
L'ARBRE
LE PONT DES VACHES
LE VAL DE L'OEIL
LA BROSSE
LA BROSSE
CROCHAVENT
COLOMBARAULT
LE BREGEAT
LE CHAMBON
LES GAULEVINS
LA GARENNE
LES COULES
LES FOURREES
GRANDS CHAMPS DU POTEAU
LE PETIT ETANG
LA FORET
LES LOGES
LES BOTTES
LES BREGEATS
PRE DES FONDS
LA COTE MAIGRE
LES CHATELETS
LE CREUX CHAUD
CHAMP PERRON
LE CHAMP DES NOYERS
LE CHAUMAT DU BAS
LA FAYERE
BOIS DE LA SUAVE

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE

COMMUNE : Blomard

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

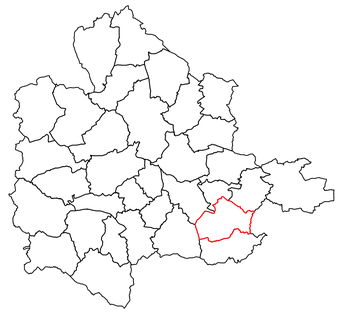

0 0,5 1 km

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Chamblet

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

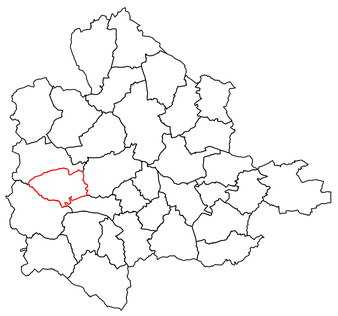

N NE E SE S SW W NW

0 0,5 1 km

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Chappes

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Ue1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Ue2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

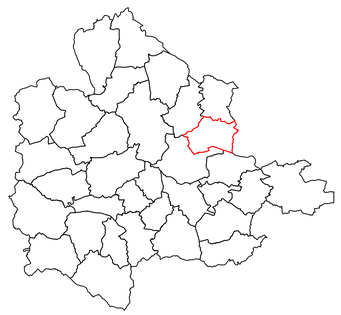

N NE E SE S SW W NW

0 0,5 1 km

CHOLET LE
FEUILLET LA D'EN HAUT
CHAGNETTE LA
PENOT LE
LES GRIVIERES
LE CURE LA CHAMP DE
LA FERDIERE
LE BOURG
LE BOURG
LES CHATRES
LES MAISONS
LA PETITE GOUTTE
LES FARRIERES
BOUDRIER
LA CROIX BLEUE
MONTCORBON
VILLEPORTE
CHAMPS DE LA FORGE
LAVAS
LAVAST
LA JAUNERIE
LE CHAMP DU PUITS
LES FORGES
PETIT MONSEL
LES DURANDS
LES PLANTES
LAVAS
GRANDES LES PAIRES
LA JAUNERIE
LES FORGES
DAVIERE LA
GRAVELLE LA
BOURG LE
LES PLANTES
LES DURANDS
LE BUZAT
GRAND VILLETTE
LE RAUDOU
GRAVELLE LA
Le Vieux Château
LA MAISON BRULEE
LES GRANDES PAIRES
LES GERMAINS
LES ETANGS
LES GARENNES
LA TOUR
LES GRANDS VALLONS
L'OUCHON
LA SUCHELLE
LE BEAU
LES GERMAINS
ROUERE
GRAND VILLETTE
ROUERE
LE PRE NEUF
PUISSANDRAUX
LES SIERGES
RAGONIERE
PETIT VILLETTE
LES PETITES PAIRES
LA SOUCHE
LES MOUSSEAUX
CHAMP CARRE
LES FONDERES
LES MICAUDIERES
CHAPPETTE
LES GRANDES CHAUMES
LES COTES
LES CHES
CHAMP REAU
GRAND CHAMP
LA SAUZOT DU HAUT
LES AVENEES
LE GABISSE
LE PETIT CHATIGNOUX
L'OUCHE
LA CROIX SAINTE-ANNE
LE PAVILLON
LA MISSION
LES AUMONS
LA PREAU
LES AVENEES
CHATIGNOUX
CHATIGNOUX
LE BOURG
LA SAUZOT
LA PREAU
LES GRANDES CHAUMES CHAUME
LES PLATS
LA TUILERIE
LES CHAUMES
LE FIEZ
CHAUME EN BAS
L'AUGERE
LES MARAULTS
LES ORMAS
LA COMBE
LA RONDE
CHATIGNOUX
LES MARAULTS
LES CHIROUX
LES CHANTES MILAN
LA VIGNE
L'AUGERE
L'AUGERE
LA COMBE
GAILLARD CHATEAU
MOULIN DU FIEZ
LES PILOUSES
LES MOULINS DE CHAUME
LES HÉRONDIÈRES
LE FOULET
LES CHAUMES BLANCHES
LES CROIX BLANCHES
FONT LION
LA CHEMELLE
LA FOUCRIERE
LA FOUCRIERE
LE COUDRAY
PÈRE
BOIS DE MARSAIS
CHAMP GAUDET
LES HISSARDS
LA CHEMELLE
PETIT COUDRAIS
LA CHAINE
CHAMP GAUDET
LES HISSARDS
LES ROCHEBREUX
LES BRUYERES
LES HIRONDELLES
LES HIRONDELLES
LA FOUCRIERE
LA CHAINE
GRAND COUDRAIS
LE LAC
LES MOULINS
LE VIEUX PATURAIL
LE FRENE
PETIT COUDRAIS
LES OIES
LES ROBAINS
LES COTES
MARSAIS
LA PERELLE
LA ROCHE
LE GRAND CHAMP
LES MERISSOLS
LE CONTOU
L'AUBEPIN DE FRANCE
LES COUAILLES
LE BOUIS
LES GRANDES CÔTES
LA ROCHE
LE BREU
CHAMPS DE MARSAIS
LE BREU
LA CHARVIERE
LES GONGES
LA GOUGE
LES GRANDS GUERETS
LES OUCHES
CHAMP DE MARSAIS
LE GARNAFA
LES TREMBLES
BARRARECHE
LES VALLOTS
L'OUCHE-BONNET
LE MAZEAU
LES PRUGNES
LES EMINES
LES PLACES
LES PLACES
CHATEAU DES PRUGNES
LES PIRONS
LA CREUSE
LE PETIT SOUCI
LES VALLONS DES CÔTES
LES MOUNIERS
LA PLUMANDIERE
MOINERIE DU BAS
LES AIGRIERS
LE PLACEROT
LAVAS
LES VALLOTS
MOINERIE DU HAUT
LA VALETTE
LES PESTES
LE DONJON
LE DONJON
LES AUGES
LES AUGES
LE MOULIN MONTRET
LES BATISSES
LE SOUCI
LES APRES
CHAMP DE BOUCHERON
LAVAS
LES PIRONS
LA PLUMANDIERE
LAFOND
LA GARDE DU BAS
CHAMP DES ARBRES
LES CURES
LES DIEZES
LE SOLEIL
LE SOUCI
LES PALISSES
BOUCHERON
LES HÉRONDIÈRES
LA CHEMELLE
LA FOUCRIERE

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Chavenon

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Élément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

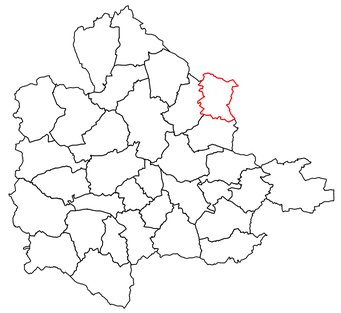



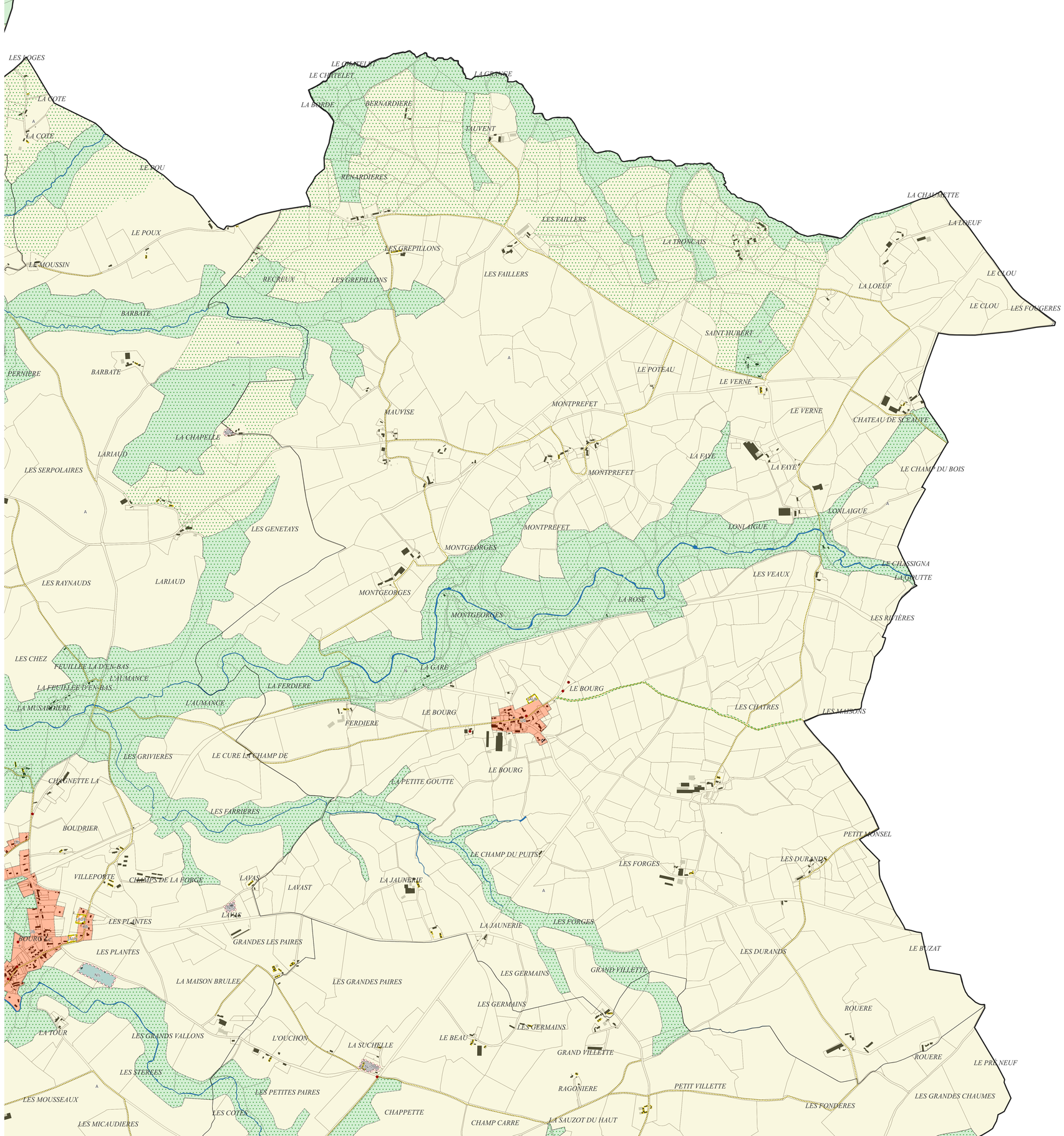

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Colombier

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

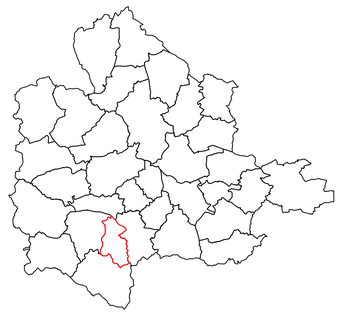



DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Deneuille-les-Mines

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Us1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Us2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Ncs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

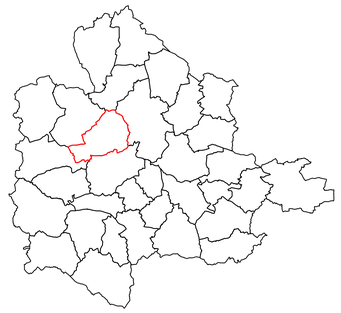

N NE E SE S SW W NW

0 0,5 1 km

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE

COMMUNE : Doyet

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmère de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

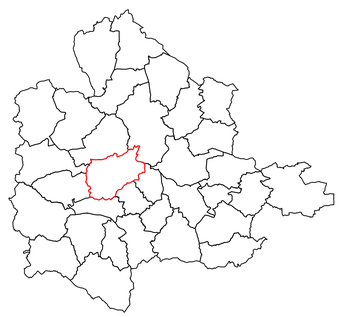

N

0 0,5 1 km

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE

COMMUNE : Durdat-Larequille



4.2.1

DOCUMENT GRAPHIQUE

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Hyds

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

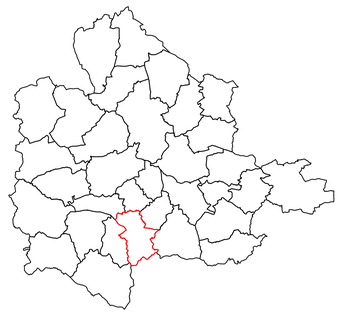

N NE E SE S SW W NW

0 0,5 1 km

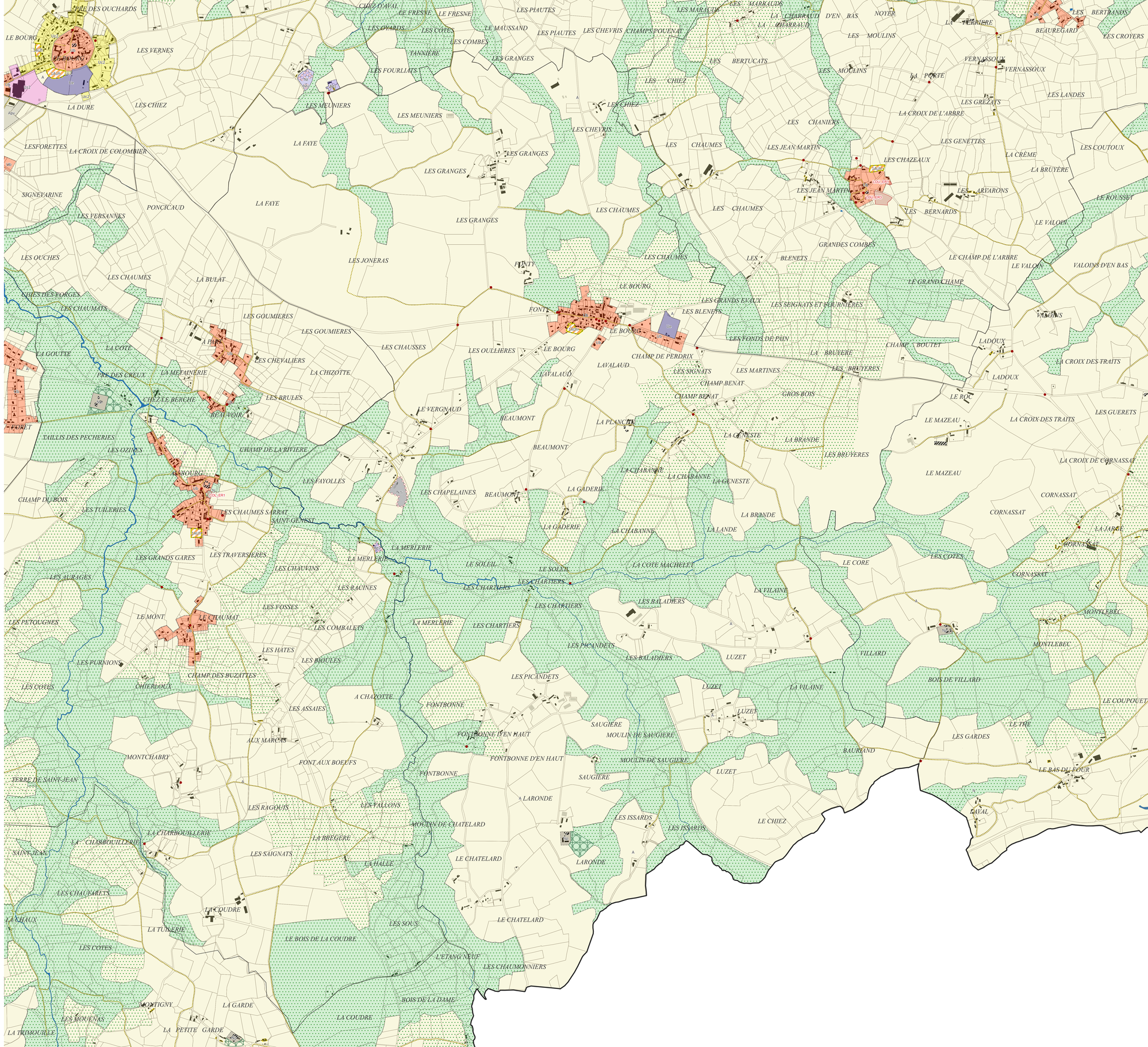
LE BOURG
LES VERNES
LES OUCHARDS
CHEZ D'AVAL
LE FRESNE
LES OYARDS
LES CÔTES
LES COMBES
TANNIÈRE
LES GRANGES
LES PIAUTES
LES CHEVRIS
CHAMPS POULNAT
LES MARACUS
LES MARRAUDS
LA CHARRAUD
D'EN BAS
NOYER
LES MOULINS
LES BERTUCATS
LES CHIEZ
LA PORTE
VERNASSOUX
LES LANDES
LES GRÉZIATS
LA CROIX DE L'ARBRE
LES CHANIERS
LES GENETTES
LA CRÊME
LA BRUYÈRE
LES COUTOUX
LES CHAZEAUX
LES JEAN MARTIN
LES ARVARONS
LE ROUSSET
LE VALOIN
LES BERNARDS
LES CHAUMES
LES BLENETS
GRANDES COMBES
LE CHAMP DE L'ARBRE
VALOINS D'EN BAS
LE GRAND CHAMP
LES SEGNATS ET FOURNIÈRES
VALOINS
LADOUX
LA CROIX DES TRAITS
CHAMP BOUTET
LA BRUYÈRE
LES BRUYÈRES
LES MARTINES
LES SIGNATS
CHAMP BENAT
GROS BOIS
LE ROC
LE MAZEAU
LES GUERETS
LA CROIX DE CORNASSAT
CORNASSAT
LA JARGE
LES CÔTES
LE CORE
LA VILAINE
LES BALADIERS
MONTLEBEC
VILLARD
LUZET
BOIS DE VILLARD
LE COUPOUET
LE TIRE
LES GARDES
BAURIAND
LE BAS DU FOUR
LAVAL
LE CHIEZ
LES ISSARDS
LARONDE
LE CHATELARD
MOULIN DE CHATELARD
LES VALLONS
LES RAGOUIS
LA CHARBOUILLERIE
LA BRÉGÈRE
LES SAIGNATS
LA HALLE
LA COUDRE
LES SOUS
LE BOIS DE LA COUDRE
L'ETANG NEUF
LES CHAUMONNIERS
BOIS DE LA DAME
LA TUILERIE
LES CHAUVEARETS
LA CHAUX
LES COTES
MONTIGNY
LA GARDE
LES MOUENAS
LA TRIMOUILLE
LA PETITE GARDE
LA COUDRE
LA MERLERIE
LES GRANDS GARES
LES TRAVERSIÈRES
LES CHAUVINS
LES RACINES
LES FOSSES
LES COMBALETS
LES HÂTES
LES BIOULES
CHAMP DES BUZATTES
CHIERLIOUX
A CHAZOTTE
LES ASSAIES
AUX MARCUS
MONTCHABRY
FONT AUX BOEUFS
TERRE DE SAINT-JEAN
SAINT-JEAN
LES PURNIONS
LES PETOUGNES
LE MONT
LE CHAUMAT
LES AURAGES
LES SOLEIL
LES CHARTIERS
LES PICANDETS
FONTBONNE
FONTBONNE D'EN HAUT
SAUGIÈRE
MOULIN DE SAUGIÈRE
LA CÔTE MACHELET
LA LANDE
LA GADERIE
LA CHABANNE
LA GENESTE
LA BRANDE
LES BRUYÈRES
LE MAZEAU
CHAMP DE PERDRIX
LAVALAUD
LES FONDS DE PAIN
LES GRANDS EVEUX
LES BLENETS
LE BOURG
FONTE
LES JONERAS
LES GOUMIÈRES
LES CHAUSSES
LES OULLIÈRES
LES CHEVALIERS
LA CHIZOTTE
LA MÉTAIRIE
PRÉ DES CREUX
CHEZ LE BERCHE
BEAUVOIR
LES BRULES
LE VERGNAUD
BEAUMONT
LA PLANCHE
LES CHAPELAINES
LES FAYOLLES
CHAMP DE LA RIVIÈRE
LES OZINES
TAILLIS DES PECHERIES
FORET
LES TUILERIES
CHAMP DU BOIS
LES CHAUMES SARRAT
SAINT-GENEST
LA BULAT
LES CHAUMATS
CHIES DES FORGES
LES OUCHES
SIGNEVARINE
LES VERSANNES
PONCICAUD
LA FAYE
LES FOURLIATS
LES MEUNIERS
LA DURE
LES CHIEZ
LESFORETTES
LA CROIX DE COLOMBIER
LES CHEVRIS
LES CHAUMES
LES JEAN MARTIN
LES CHAZEAUX
LES BERNARDS
LES ARVARONS
LES GENETTES
LA CRÊME
LA BRUYÈRE
LES COUTOUX
LE ROUSSET
LE VALOIN
LES CHAUMES
LES BLENETS
GRANDES COMBES
LE CHAMP DE L'ARBRE
VALOINS D'EN BAS
LE GRAND CHAMP
LES SEGNATS ET FOURNIÈRES
VALOINS
LADOUX
LA CROIX DES TRAITS
CHAMP BOUTET
LA BRUYÈRE
LES BRUYÈRES
LES MARTINES
LES SIGNATS
CHAMP BENAT
GROS BOIS
LE ROC
LE MAZEAU
LES GUERETS
LA CROIX DE CORNASSAT
CORNASSAT
LA JARGE
LES CÔTES
LE CORE
LA VILAINE
LES BALADIERS
MONTLEBEC
VILLARD
LUZET
BOIS DE VILLARD
LE COUPOUET
LE TIRE
LES GARDES
BAURIAND
LE BAS DU FOUR
LAVAL
LE CHIEZ
LES ISSARDS
LARONDE
LE CHATELARD
MOULIN DE CHATELARD
LES VALLONS
LES RAGOUIS
LA CHARBOUILLERIE
LA BRÉGÈRE
LES SAIGNATS
LA HALLE
LA COUDRE
LES SOUS
LE BOIS DE LA COUDRE
L'ETANG NEUF
LES CHAUMONNIERS
BOIS DE LA DAME
LA TUILERIE
LES CHAUVEARETS
LA CHAUX
LES CÔ

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : La Celle

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

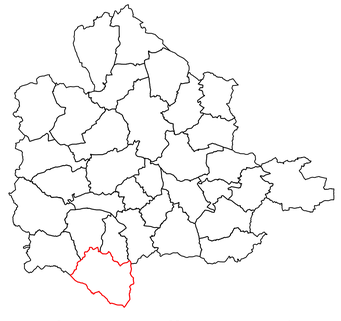

N NE E SE S SW W NW

0 0,5 1 km

4.2.1

DOCUMENT GRAPHIQUE

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE

COMMUNE : Louroux-de-Beaune

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Ui1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Ui2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUi2 : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUi2 : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

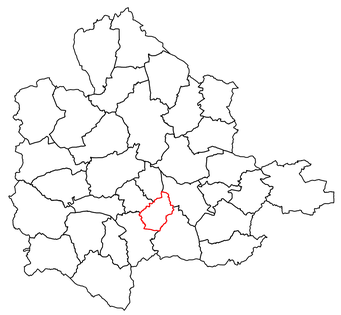

N NE E SE S SW W NW

0 0,5 1 km

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Malicorne

Cittànova

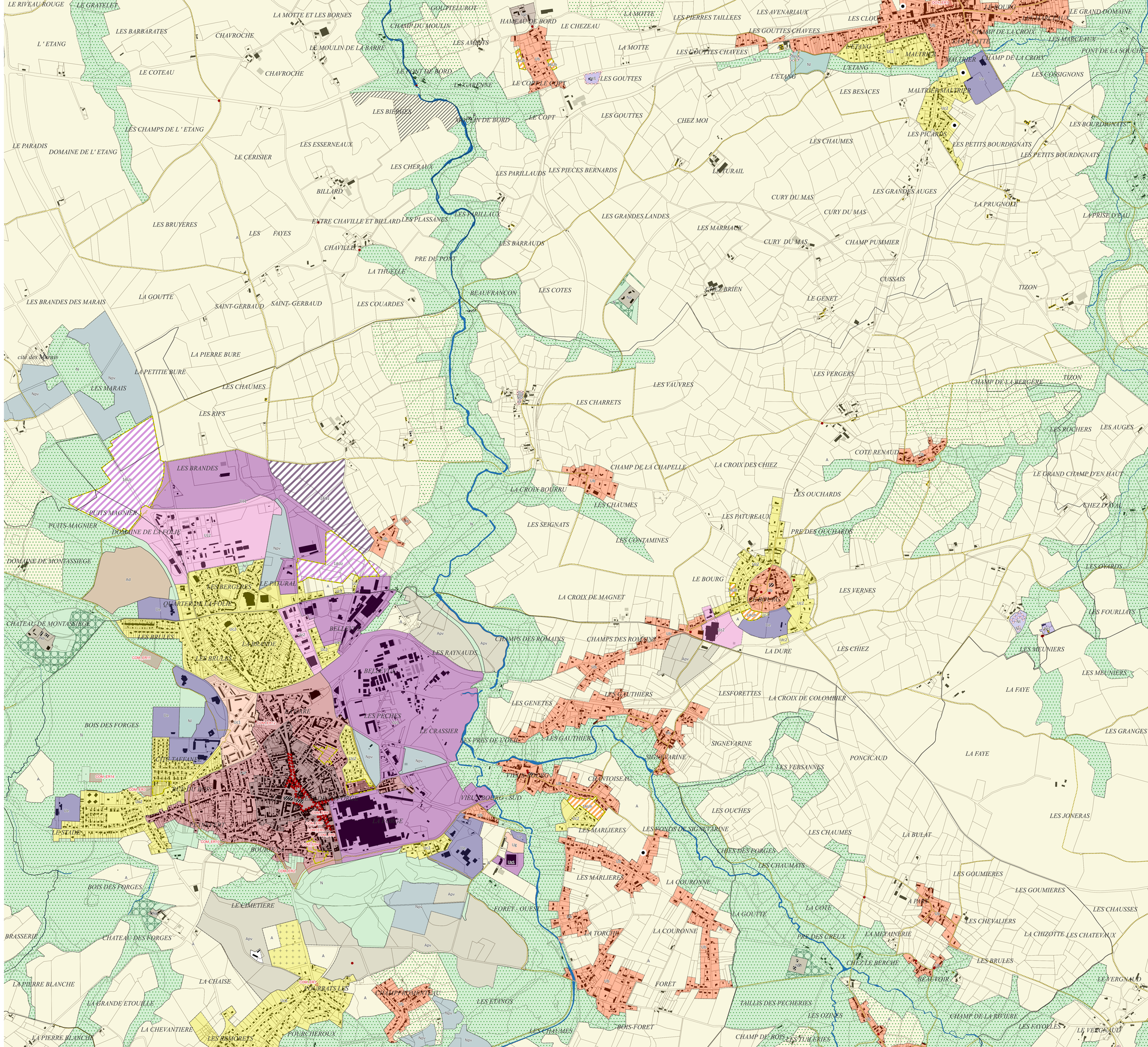

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmère de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

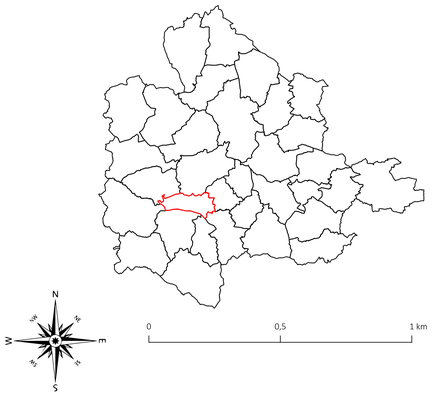

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Montmarault

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Ux1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Ux2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUx : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

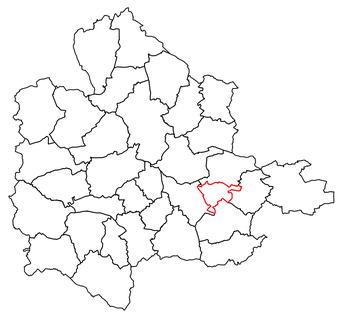

N NE E SE S SW W NW

0 0,5 1 km

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Montvicq

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

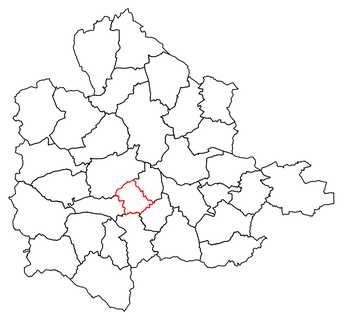

N

0 0,5 1 km

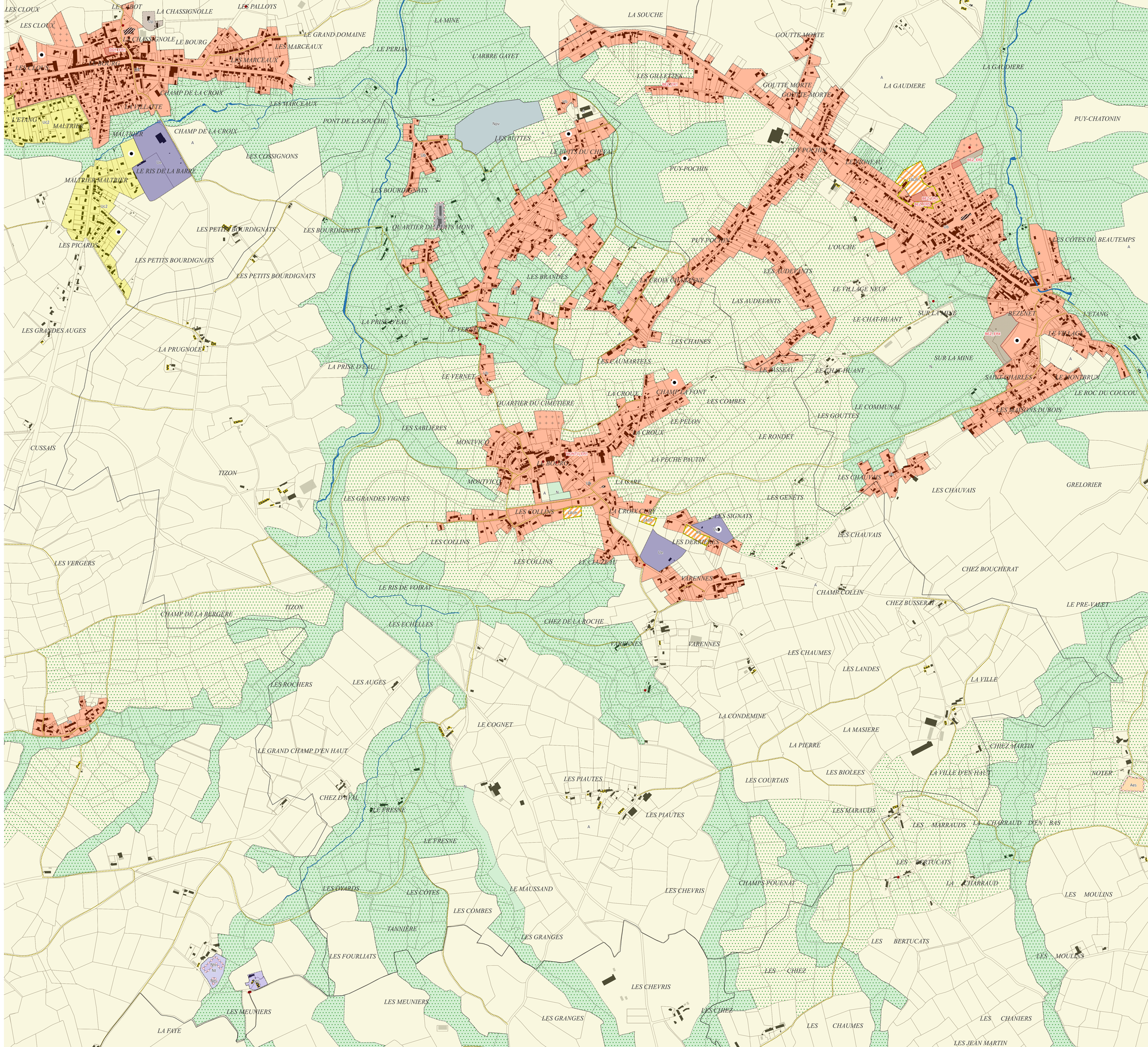

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Murat

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Ncs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

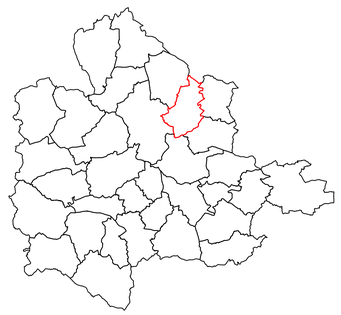

N NE E SE S SW W NW

0 0,5 1 km

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE

COMMUNE : Neris-les-Bains

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

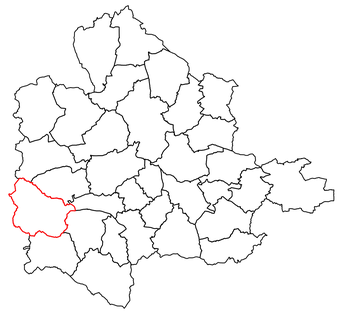

0 0,5 1 km

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE

COMMUNE : Saint-Bonnet-de-Four

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Ncs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

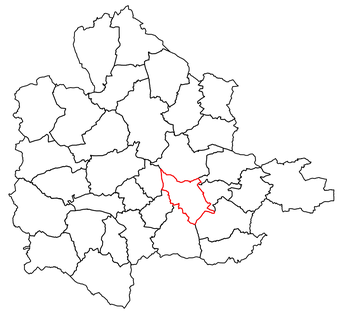

N NE E SE S SW W NW

0 0,5 1 km

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE

COMMUNE : Saint-Marcel-en-Murat

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Ui1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Ui2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUi2 : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUi2 : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

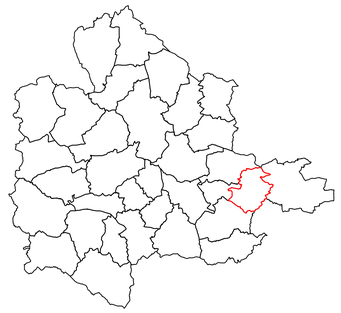



DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE

COMMUNE : Saint-Priest-en-Murat

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

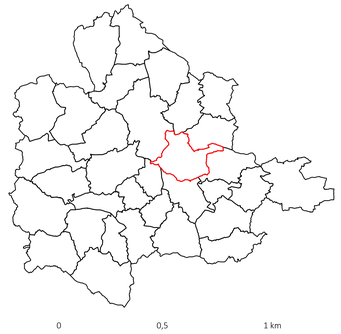

N NE E SE S SW W NW

0 0,5 1 km

4.2.1

DOCUMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : COMMUNE

COMMUNE : Sauvagny

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Ux1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Ux2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

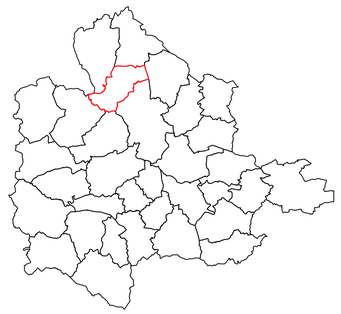

N

0 0,5 1 km

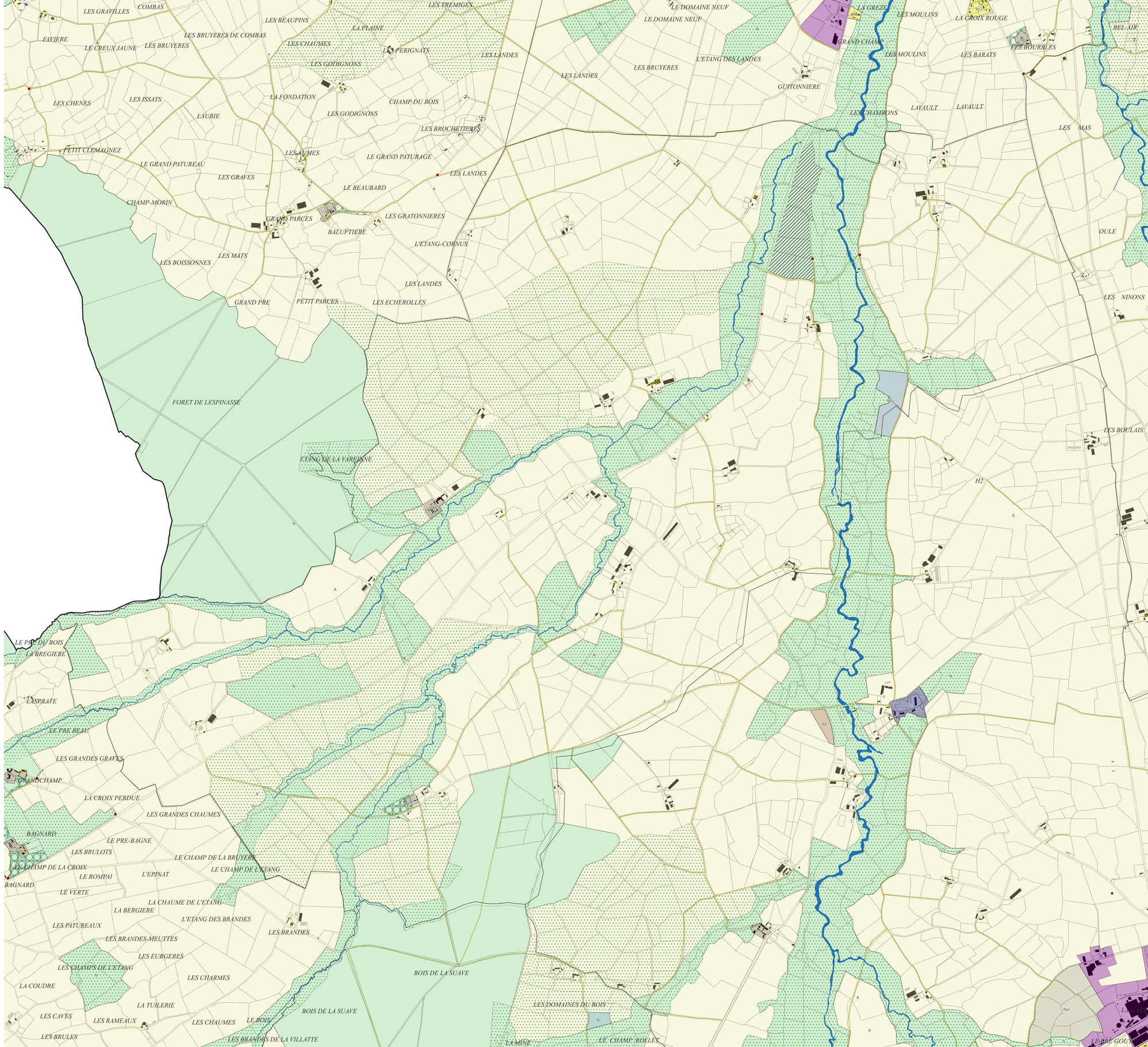

4.2.1

DOCUMENT GRAPHIQUE

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Sazeret

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Ui1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Ui2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Ncs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

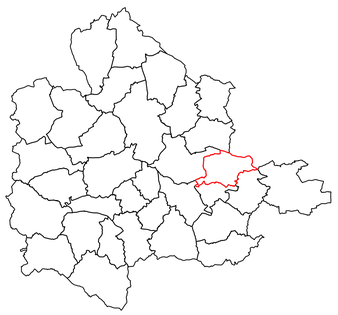



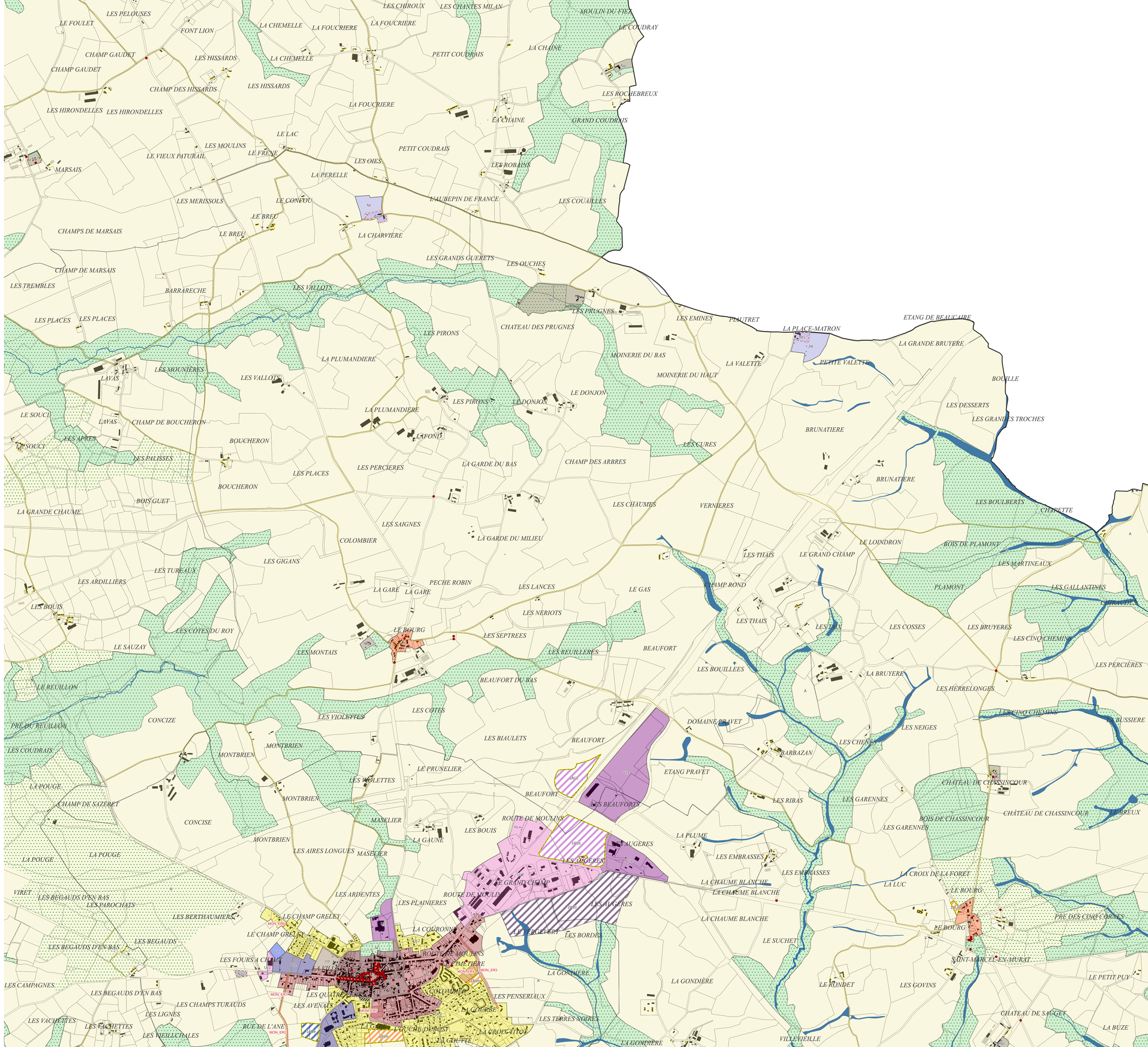

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE

COMMUNE : Tortezais

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

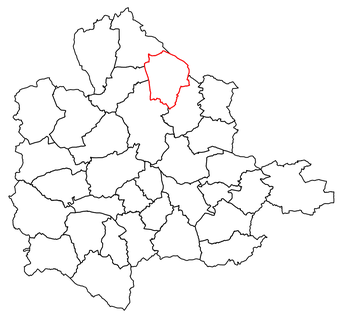

N NE E SE S SW W NW

0 0,5 1 km

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Venas

Cittànova

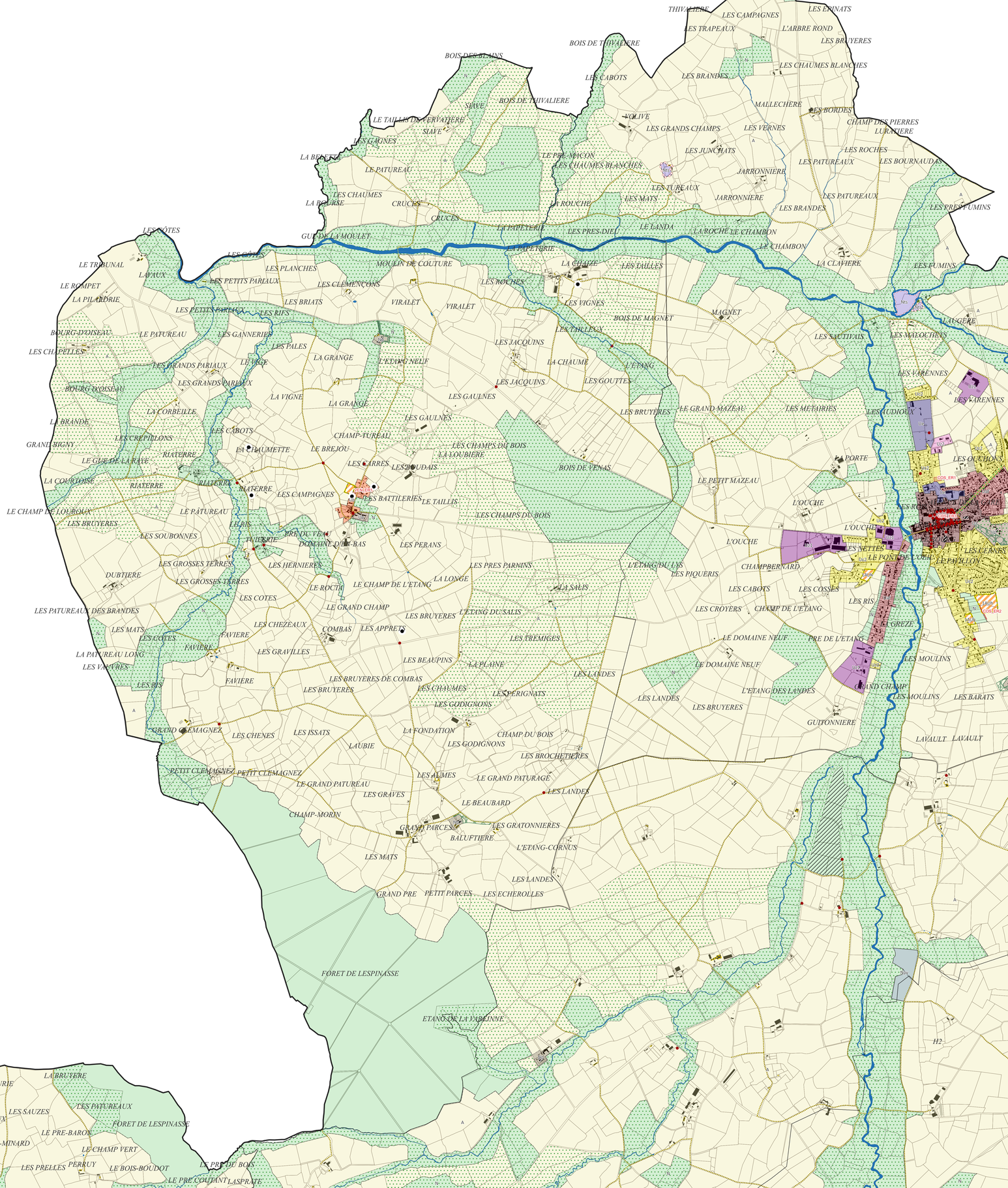

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

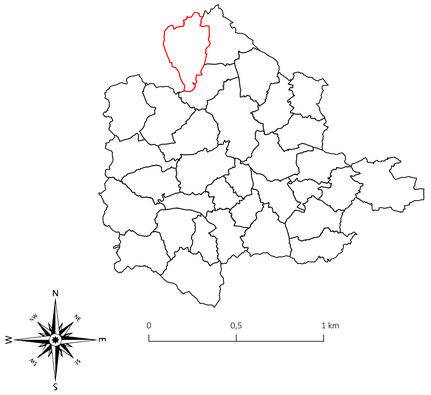

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Vernusse

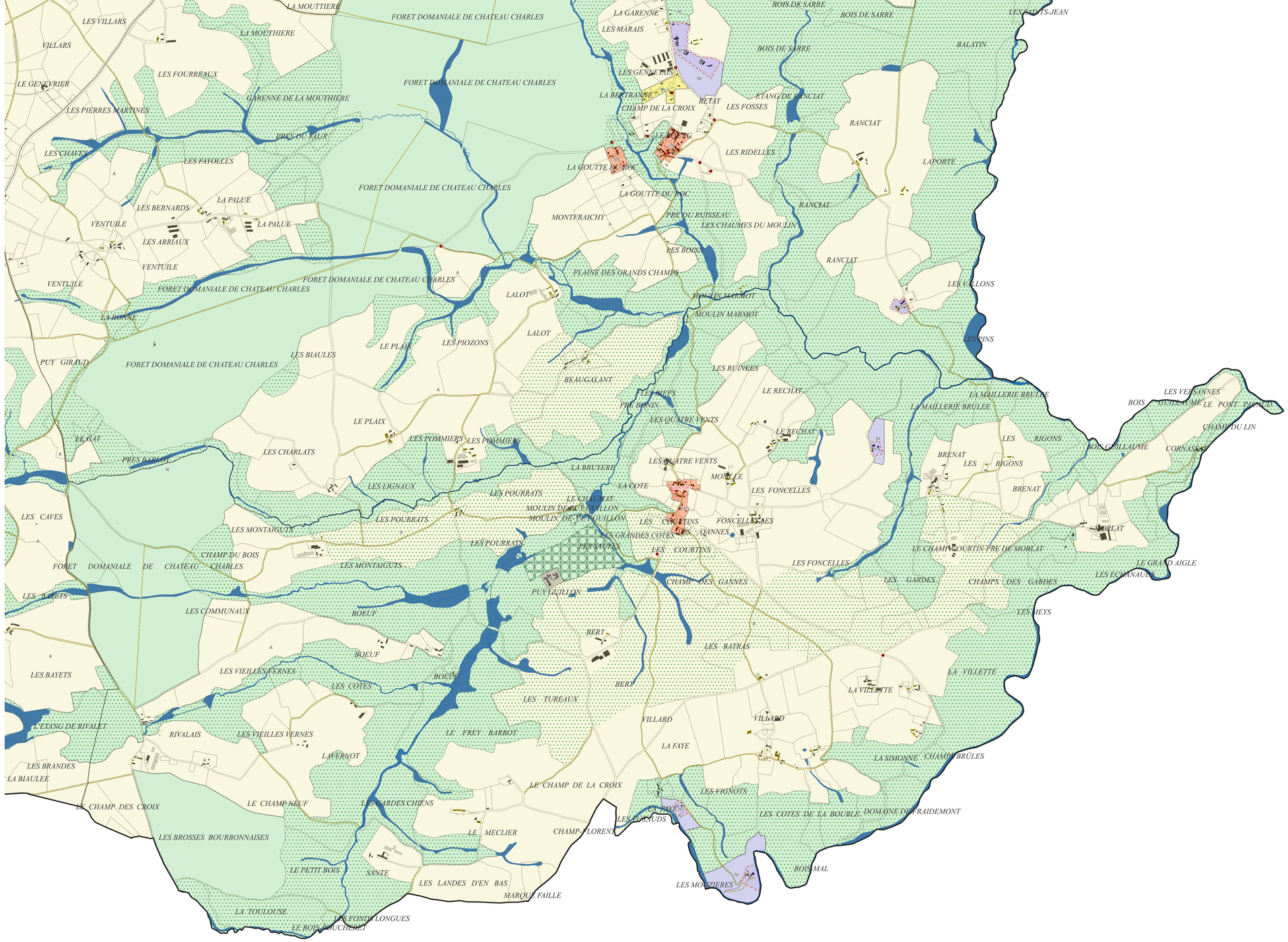

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmère de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

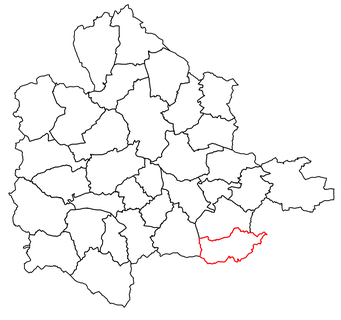

N
NE
E
SE
S
SW
W
NW

0 0,5 1 km

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Villefranche-d'Allier

Cittànova

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

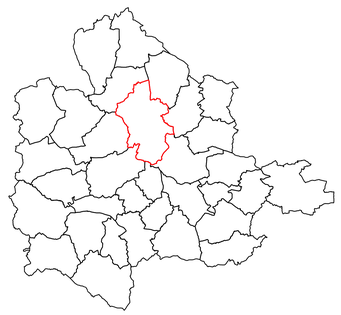

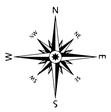

0 0,5 1 km

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2.1

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Voussac

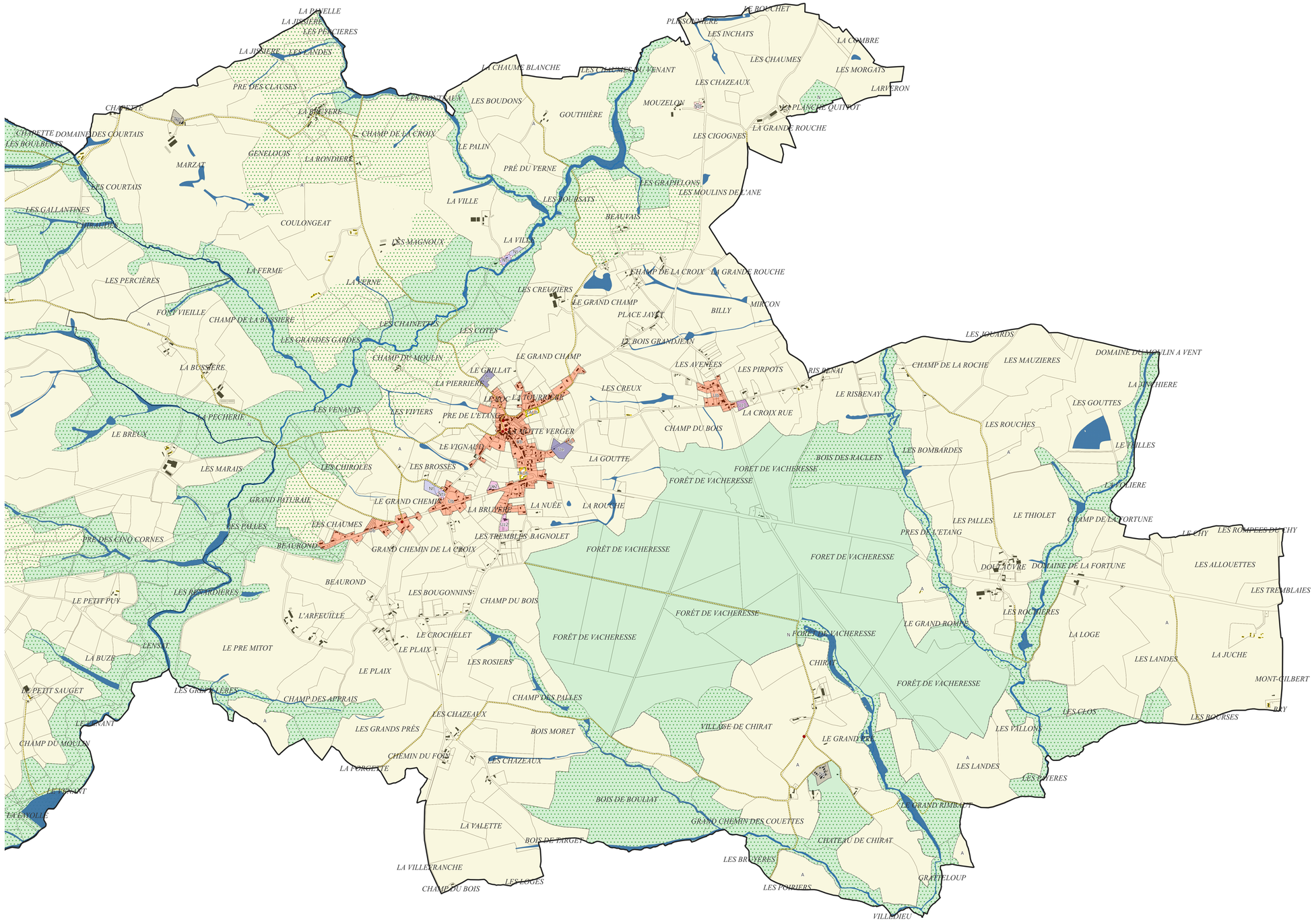

ZONES URBAINES
- Ua : Centres historiques denses du coeur urbain et des pôles intermédiaires
- Uaf : Faubourgs des centres historiques
- Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
- Uc1 : Secteur d'habitat collectif
- Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
- Ut : Sites accueillant des activités touristiques
- Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
- 1AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
- 2AUz : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Apv : Secteur d'agrivoltaïsme
- Aes : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- Ad : Décharge

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
- Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
- Nl : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
- Nls : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
- Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
- Nts : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
- Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide (SAGE SIOULE)
- Cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Linéaire commercial à protéger ou développer
- Cimetière
- Constructions récentes (non cadastrées)
- Périmètre de la Communauté de Communes
- Limites administratives des communes

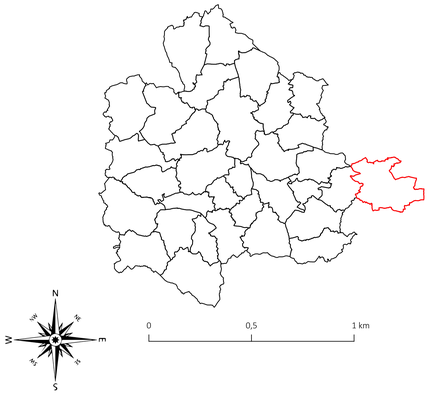

N O E S

0 0,5 1 km